



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 046 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 12 mai 2015

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 12 mai 2015

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte. J'aimerais remercier notre invité, M. Baril, d'être parmi nous aujourd'hui.

Je présume que le greffier vous a déjà avisé que nous vous accordons environ 10 minutes pour faire vos remarques liminaires. Ensuite, nous allons passer aux questions. Je vous demanderais de répondre brièvement afin que les députés puissent poser le plus de questions possibles.

Si vous êtes prêt, monsieur Baril, vous pouvez commencer.

[Français]

M. Michel Baril (biologiste, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs): Bonjour.

Messieurs et mesdames les membres du comité, notre fédération vous remercie beaucoup de prendre du temps pour recueillir ses commentaires dans le cadre de vos travaux sur la pêche récréative.

Je m'appelle Michel Baril et je suis biologiste à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est une organisation sans but lucratif qui a vu le jour en 1946. Sa mission est de contribuer au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche sportive comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives.

En somme, ses objectifs sont les suivants: représenter les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs; défendre et protéger la pratique des activités de chasse et de pêche, et en faire la promotion afin d'en assurer la pérennité; promouvoir l'adoption de comportements responsables par les chasseurs et les pêcheurs; coopérer avec les autorités publiques à l'établissement de programmes de conservation et d'aménagement des habitats de la faune; coopérer avec les autorités publiques à l'établissement de plans de gestion de la faune qui aident les gouvernements à atteindre leurs objectifs biologiques, sociaux et économiques.

La fédération compte aujourd'hui plus de 200 associations regroupant à leur tour plus de 125 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Elle peut compter sur l'appui de ses deux filiales, Héritage faune et Sécurité nature, pour atteindre ses objectifs.

Héritage faune est la fondation officielle de la fédération. Elle a été fondée en 1980 et elle a comme mission d'offrir diverses sources de financement qui permettent la réalisation de projets d'aménagement faunique aquatiques et terrestres, de bourses d'études et de programmes de relève, notamment pour la pêche sportive. En 2015, elle participera au financement de 62 projets de relève à la pêche récréative.

Sécurité nature, pour sa part, a été créée en 1995. Elle est le maître d'oeuvre de la fédération en matière d'éducation. Elle assure la diffusion des cours du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune — le PESCOF —, et la coordination de 450 moniteurs bénévoles chargés de donner les cours dans toutes les régions du Québec. Elle rédige aussi du matériel éducatif relatif à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi qu'à des activités connexes aux loisirs de plein air. En 2014 seulement, cette filiale a formé 20 000 personnes dans le cadre du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu.

Au cours des dernières années, la fédération s'est impliquée dans de nombreux dossiers concernant le développement et la promotion de la pêche sportive au Québec. Parmi les dossiers importants, il y a celui de la reconnaissance légale des activités de prélèvement. Ainsi, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, elle a travaillé de pair avec d'autres organisations pour faire protéger les activités de prélèvement de la faune, dont la pêche sportive.

C'est en 2002 que le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à cette fin. L'article 1.3 de cette loi dit ceci: « Toute personne a le droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément à la loi. » Quant à l'article 1.4, il se lit ainsi: « Nul ne peut sciemment faire obstacle à une personne effectuant légalement une activité visée au premier alinéa de l'article 1.3, y compris une activité préparatoire à celle-ci. »

La fédération s'implique également dans la promotion de la pêche sportive, par exemple lors de la Fête de la pêche, une activité de trois jours qui a lieu en juin, au cours de laquelle les Québécois peuvent pêcher sans permis. Par l'intermédiaire de sa fondation Héritage faune, elle distribue 62 subventions à des affiliés qui se chargent d'organiser des activités de formation de la relève à cette occasion.

La fédération participe également activement à la gestion de la faune au Québec et au Canada. Au niveau québécois, elle participe à la Table nationale de la faune et aux tables régionales de la faune, qui sont constituées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Au niveau canadien, elle collabore avec le Service canadien de la faune à la gestion de la sauvagine.

Elle est également membre de la Fédération canadienne de la faune. Elle participe aussi au Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne mis sur pied en 2013 par le ministre fédéral de l'Environnement. M. Pierre Latraverse, le président de notre fédération, assume la responsabilité de cette participation.

Je vais maintenant dire quelques mots sur le cadre de gestion de la pêche sportive au Québec.

L'offre de pêche sur les terres du domaine de l'État est assurée par différents types de territoires, à savoir: les zones d'exploitation contrôlées, des territoires qui sont gérés par des conseils d'administration bénévoles; les pourvoies exploitées par des entreprises privées selon des ententes avec le gouvernement; les réserves fauniques administrées par la Société des établissements de plein air du Québec — la Sépaq —, qui est une société d'État; les territoires libres sans structure d'accueil, qui sont accessibles gratuitement.

• (1110)

Ensemble, ces territoires offrent aux Québécois une foule d'occasions d'aller à la pêche, que ce soit pour des expéditions gratuites de quelques heures ou pour des voyages de plusieurs jours sur des sites des plus enchanteurs. Justement, un des rôles que s'est donné la fédération est de faire valoir l'importance de la pêche comme moteur économique.

Au Québec, comme dans le reste du Canada, la pêche est un important facteur de développement économique. Il se vend chaque année au Québec environ 565 000 permis de pêche. Fait intéressant, il a récemment été démontré que l'impact économique de la pêche est plus important dans les zones les plus peuplées et que les grands centres bénéficient eux aussi des retombées économiques de la pêche sportive.

Lorsqu'on fait une compilation des résultats des études réalisées récemment, dont l'Enquête canadienne sur la nature de 2012, on peut constater qu'il y a environ 735 000 pêcheurs répartis dans toutes les régions de la province. Cinq cent mille d'entre eux feront de la pêche chaque année. Pour ce qui est des autres, ils la pratiqueront au moins une fois aux cinq ans.

En 2012, les pêcheurs dans leur ensemble ont consacré environ 11,8 millions de jours à la pratique de la pêche sportive, ce qui a généré des retombées économiques globales de 1,2 milliard de dollars. Grosso modo, on peut séparer ce montant en deux types de dépenses: les dépenses courantes telles que l'hébergement, l'essence, les permis, la nourriture, et ainsi de suite, et celles en biens durables comme les embarcations, l'équipement, les véhicules, l'équipement de camping, et le reste.

Le doré jaune et l'omble de fontaine sont les espèces les plus recherchées et celles qui engendrent le plus de retombées économiques. Ces deux espèces se placent même devant l'original, ce grand gibier recherché par le plus grand nombre de chasseurs. Le doré génère des retombées de 360 millions de dollars alors que pour l'omble de fontaine, ces retombées sont de 340 millions de dollars. À eux seuls, ces deux poissons représentent la moitié des dépenses effectuées par tous les pêcheurs.

Au passage, on peut glisser quelques mots sur la pêche sur glace, une activité hivernale populaire au Québec. Chaque année, les amateurs de pêche blanche dépensent environ 50 millions de dollars pour pêcher certaines espèces d'eau douce, notamment la perchaude, ou encore des espèces marines comme le sébaste.

Au cours des prochaines années, le secteur de la pêche sportive aura à faire face à des défis. On peut parler du problème d'accès aux plans d'eau, qui découle lui-même de deux problèmes: la privatisation, à des fins de développement résidentiel, des terrains qui bordent les lacs et le fait que des municipalités réservent à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires. Ces problèmes sont toutefois difficiles à régler, et il en va de la volonté du gouvernement d'améliorer la situation.

La fédération a toutefois réussi à sensibiliser le gouvernement provincial, qui s'est engagé à dresser un portrait de la situation; à vérifier l'aspect juridique de la question et, éventuellement, à

produire un guide d'information à l'intention des municipalités. Pour sa part, notre fédération a abordé le problème sous un autre angle en produisant une application Internet, allonspecher.com, une carte interactive qui répertorie plus de 1 600 accès publics aux lacs, aux rivières et au fleuve Saint-Laurent.

Un autre défi qui attend le secteur de la pêche récréative au Québec est la formation d'une relève nombreuse et assidue. Une étude récente réalisée par la Société des établissements de plein air du Québec indique clairement que les nouvelles générations, soit celles des 25-35 ans et des 35-45 ans, à partir desquelles la relève doit être formée, ne voient plus la pêche comme leurs parents. Ces nouvelles générations considèrent plutôt la pêche comme une activité complémentaire à pratiquer lors de vacances ou de séjours en plein air. En conséquence, même si on forme une relève nombreuse, celle-ci ne sera pas toujours aussi assidue que ne l'étaient les générations passées. Cela risque de priver le Québec de nombreux jours de pêche, donc d'un apport économique. Ce déclin devrait se faire sentir d'ici environ cinq ans.

Dans ce cas également, la fédération a pris l'initiative de mettre en ligne un outil dont l'objectif est de mettre en contact des chasseurs, des pêcheurs et des piégeurs. Ce site, Mentorat chasse, pêche, piégeage, donne l'occasion aux membres de la communauté de pêcheurs de communiquer entre eux. En somme, la pêche récréative représente au Québec un moteur économique important, mais aussi une activité recherchée pour la détente et les évasions en plein air. Pour conserver ce plein potentiel, il faudra s'employer à préserver la ressource, qui se porte dans l'ensemble plutôt bien, mais aussi à maintenir l'intérêt des Québécois pour cette activité.

Merci.

• (1115)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Baril.

Nous allons maintenant passer aux questions. Nous allons commencer avec M. Lapointe.

[Français]

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Baril.

Tout d'abord, je tiens à saluer toutes les initiatives prises par votre organisation. Vous avez des projets de réaménagement faunique, vous comptez 125 000 membres, vous avez formé 450 moniteurs bénévoles, et j'en passe.

C'est vraiment impressionnant. Cela concorde d'ailleurs avec d'autres données que vous nous avez fournies. Environ 500 000 personnes, annuellement, retournent pêcher, et les activités de pêche récréative ont des retombées directes de l'ordre de 1,2 milliard de dollars, au Québec seulement. C'est majeur.

Pour toutes ces raisons, j'aimerais me pencher avec vous sur quelques problèmes qui se présentent à nous pour nous assurer de la pérennité de toutes ces activités.

Tout d'abord, parlons du poisson, ou de l'éléphant dans la pièce.

En 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec indiquait que trois fois moins de saumons remontaient les rivières québécoises qu'il y a 30 ans. En 2015, une décision a donc été prise par le gouvernement du Québec: il imposera une remise à l'eau obligatoire à 14 rivières de la Côte-Nord et deux du Bas-Saint-Laurent. C'est le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui en a pris la décision.

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et la Fédération québécoise pour le saumon atlantique ont signé conjointement un mémoire en 2013. Ce mémoire porte sur la possibilité que le gouvernement fédéral ajoute certaines populations de saumon atlantique du Québec à la liste des espèces en péril. J'aimerais savoir s'il y a, selon vous, une menace imminente pour le saumon atlantique du Québec. Quelles sont les menaces les plus importantes? Avez-vous des pistes de solution à suggérer qui pourraient empêcher de voir la ressource diminuer dans certaines de nos rivières, voire disparaître?

M. Michel Baril: Tout d'abord, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique s'occupe des problèmes liés au saumon. C'est donc un partenaire important avec qui nous travaillons souvent. D'ailleurs, on devrait déposer demain un nouveau mémoire sur ce sujet. D'habitude, nous laissons le leadership de ces actions à la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, mais il n'en demeure pas moins que, plus souvent qu'autrement, nous appuyons ce que préconise la fédération.

Jusqu'à quel point devons-nous nous interroger sur le problème de la baisse des saumons? Beaucoup de lumières rouges s'allument par les temps qui courent. Cependant, nous croyons que la gestion actuelle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec est adéquate.

En ce qui concerne la nouvelle mesure, celle de l'obligation de la remise à l'eau intégrale des grands saumons, la position de notre fédération n'est pas encore établie. C'est pourquoi je ne peux pas vous en faire part. Je crois que la Fédération québécoise pour le saumon atlantique a cependant certaines réserves.

• (1120)

M. François Lapointe: Pensez-vous pouvoir déterminer votre position au cours des prochaines semaines?

M. Michel Baril: Oui, certainement. D'ailleurs, nous devons appuyer le mémoire de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique au cours des prochains jours. Notre position va donc être établie d'ici quelques jours, sinon quelques semaines.

M. François Lapointe: En ce qui concerne l'autre volet de ma question, avez-vous des pistes de solution?

M. Michel Baril: En fait, elles sont à explorer. D'ailleurs, le nouveau mémoire de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique parle beaucoup de mettre encore plus l'accent sur la recherche, d'examiner vraiment le problème, de faire un bilan de l'état des stocks au cours des 30 dernières années et d'essayer de comparer la gestion effectuée au Québec, rivière par rivière, avec celle, plus globale, des provinces maritimes.

Cependant, nous avons besoin d'un portrait plus juste de la situation avant de prendre d'autres mesures. Au Québec, nous estimons que la gestion rivière par rivière est encore le meilleur moyen. L'un des éléments importants de la gestion rivière par rivière est le fait que les pêcheurs de saumon qui fréquentent les rivières apportent des revenus aux gestionnaires de rivières qui peuvent être utilisés pour participer à la protection de la ressource.

De plus, le fait qu'il y ait des pêcheurs sur nos rivières permet de garder un œil sur celles-ci. S'il n'y a plus de pêcheurs, les rivières vont être laissées à elles-mêmes. Si c'était le cas, nous pourrions craindre le braconnage.

Enfin, le fait qu'il y ait des pêcheurs sur les rivières est sans nul doute un avantage. Présentement, nous préconisons de garder la gestion rivière par rivière.

M. François Lapointe: Merci, votre point de vue est utile.

Beaucoup de vos homologues d'autres provinces ont mentionné, à peu près systématiquement, un autre problème qui les inquiétait hautement. Il s'agit de l'important dossier des espèces invasives pour lequel le gouvernement fédéral peut jouer un rôle véritablement actif. Ce pourrait être, par exemple, un meilleur contrôle des bateaux de plaisance qui traversent la frontière à partir des États-Unis.

Nous avons entendu des scénarios fort inquiétants alors que certains bateaux ne sont absolument pas vérifiés ni même nettoyés avant de s'aventurer sur nos lacs. Il y aurait donc deux volets intéressants sur la base de votre expertise. Comment évaluez-vous les initiatives qui devraient être entreprises ou améliorées pour prévenir ce genre de problème?

Actuellement, il existe déjà des problèmes d'espèces invasives. Pourriez-vous évaluer pour nous le niveau de ces problèmes dans nos lacs?

M. Michel Baril: Au Québec, le problème est encore limité dans les lacs, mais dans la voie maritime, c'est assurément un problème majeur. Nous travaillons déjà à cet égard.

Dans des cas comme celui-là, le rôle de notre fédération est surtout de faire de la sensibilisation. Par l'entremise de nos programmes d'éducation et de sensibilisation, nous demandons aux pêcheurs principalement, mais également aux plaisanciers, de faire attention à leur comportement afin d'éviter d'amener des espèces aquatiques envahissantes d'un plan d'eau à un autre.

Nous appuyons le gouvernement fédéral dans toutes les mesures qu'il prend pour limiter l'introduction d'espèces invasives au Québec.

M. François Lapointe: Pourriez-vous détailler les actions que le gouvernement fédéral pourrait améliorer ou les nouvelles mesures qu'il pourrait mettre en place en vue de prévenir l'introduction d'espèces invasives?

M. Michel Baril: Nous ne sommes pas des spécialistes en la matière, mais à notre connaissance, les espèces aquatiques envahissantes sont amenées par des bateaux qui empruntent la voie fluviale. Il y a aussi le problème d'eau de ballast et tout cela. La législation pourrait probablement être améliorée à cet égard. Comme ce n'est pas une de nos spécialités, je ne voudrais pas dire n'importe quoi à ce sujet.

Le rôle de notre fédération est de mener des activités de sensibilisation et d'éducation. Nous sommes très actifs à cet égard auprès des pêcheurs, des chasseurs et des plaisanciers.

M. François Lapointe: Merci, monsieur Baril.

Je suis tombé sur un documentaire assez détaillé qui concluait qu'au Québec, depuis quelque 10 ans, 75 % des pêcheurs ont plus de 45 ans et que la vente de permis stagne depuis presque 15 ans. Cela rejoint une de vos observations par rapport à la nouvelle génération que vous situez à peu près entre 20 et 44 ans, laquelle ne perçoit pas la pêche de la même façon.

M. Michel Baril: C'est exact.

M. François Lapointe: Cette observation semble tout à fait juste. Si je comprends bien, les gens de cette nouvelle génération ne planifieront pas toutes leurs vacances autour de la pêche. Ils n'arrêteront pas tout pendant trois semaines pour uniquement s'adonner à la pêche. Il y aura donc une baisse potentielle de la fréquentation des sites de pêche. Là encore, avez-vous des pistes de solutions? S'il y a plus de gens qui fréquentent les sites de pêche pendant moins de jours, pourra-t-on arriver à maintenir l'activité à des niveaux comparables, ou est-on plutôt devant un problème pour lequel on n'a pas encore de solution?

• (1125)

M. Michel Baril: Dans le monde des loisirs, beaucoup de gens tirent la couverture chacun de leur côté, que ce soit le secteur de la pêche, celui du golf ou les autres. On pourrait faire le tour de toutes les activités de loisirs. Selon nous, si on veut améliorer la situation, il faut travailler à la mise en marché. Nous travaillons fort à cela. Nous y croyons et nous sommes convaincus que nous pouvons brosser un portrait attrayant de la pêche à la nouvelle génération pour former une relève nombreuse.

Nous faisons des capsules vidéo à cette fin. Nous travaillons très fort à la promotion de la pêche et à en faire une activité accessible. Nous mettons beaucoup d'accent sur l'accessibilité à la pêche. Il faudrait peut-être que les gens ne voient pas la pêche comme étant absolument une aventure de plusieurs jours dans le fond des bois. Il faut rendre la pêche un peu plus accessible. On peut faire de la pêche en ville. Nos bureaux sont près de Québec. Le fleuve est un bassin formidable qui contient toutes sortes d'espèces à pêcher. Nous croyons en la promotion, nous y travaillons et nous sommes convaincus que c'est de cette façon que la situation peut s'améliorer.

M. François Lapointe: Il y a moins de trois semaines, j'ai participé à un souper-bénéfice dans mon comté pour la Société de gestion de la rivière Ouelle. J'étais assis avec plusieurs personnes très compétentes en la matière, qui s'entendaient toutes pour dire que la pêche était perçue comme une activité onéreuse, mais que ce n'était pas le cas. Par exemple, un permis pour la rivière Ouelle coûte moins de 30 \$ pour une famille par jour. Il en coûte moins cher d'emmener sa famille pêcher pendant une journée que de l'emmener au cinéma un soir.

Êtes-vous d'accord sur cette lecture de la situation que font certains de vos collègues des organisations du reste du Québec? Il faudrait modifier cette perception pour que les familles à revenu moyen sentent qu'elles ont accès à la pêche récréative.

M. Michel Baril: Oui, tout à fait, et cela complète en partie ce que je disais il y a quelques minutes.

On imagine souvent le pêcheur au volant d'un gros camion, la chaloupe à l'arrière et de l'équipement valant 75 000 \$. Nous allons conserver ce créneau de pêche parce que certains amateurs y tiennent. Par contre, il faut aussi promouvoir la pêche en tant qu'activité accessible.

On peut faire une multitude de sorties de pêche, presque gratuitement, autour des grandes villes. Le fleuve Saint-Laurent, qui traverse les villes de Québec et de Montréal, constitue une occasion de pêche vraiment intéressante pour tous ceux qui veulent pêcher. Ce que vous dites est vrai: il nous reste à terminer notre mise en marché afin de rejoindre ces gens-là et leur montrer qu'il est possible d'aller à la pêche facilement et à peu de frais.

M. François Lapointe: Je vous remercie, monsieur Baril.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lapointe.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Baril, d'être des nôtres. Nous vous sommes reconnaissants de l'exposé que vous avez fait. Vous nous avez donné beaucoup de renseignements utiles et de détails.

En plus de la contribution économique que la pêche récréative apporte à la province et du nombre de pêcheurs, entre autres, auriez-vous quelque chose à dire au sujet de la signification culturelle des pêches dans la province? Je vous pose cette question car je suis de la Colombie-Britannique, et chez nous, la pêche récréative, surtout dans les eaux marines, constitue une activité culturelle très importante. Oui, cette activité contribue grandement à notre PIB, mais pensez-vous que c'est le cas aussi au Québec?

• (1130)

[Français]

M. Michel Baril: Oui, la pêche récréative a une très grande importance au Québec, sur le plan culturel. Souvent, nous constatons que les gens ne sont pas suffisamment en contact avec la nature. Or nous estimons pour notre part que la pêche récréative est une très belle porte d'entrée qui permet de découvrir la nature. Dès qu'on fait de la pêche récréative, on entre en contact avec la nature, les plans d'eau, les rivières, les oiseaux et l'ensemble de la faune. C'est souvent une activité comme celle-là qui permet de s'ouvrir à la nature. Nos ancêtres ont vécu en contact étroit avec la nature, et nous souhaitons vraiment que ce contact se maintienne dans l'avenir.

[Traduction]

M. Randy Kamp: Merci beaucoup de votre réponse. C'est bien dit, et nous sommes d'accord avec vous sur ce point. Merci du travail que vous faites dans ce domaine.

Pouvez-vous nous expliquer davantage comment sont gérées les pêches récréatives dans votre province? Y a-t-il une différence entre la façon dont la pêche récréative est gérée dans les eaux salées, par exemple, dans les eaux marines, par opposition à la pêche récréative en eau douce? Par exemple, y a-t-il une responsabilité partagée entre la province et le ministère des Pêches et des Océans?

[Français]

M. Michel Baril: Au Québec, le gouvernement provincial est responsable de la gestion des poissons d'eau douce et des poissons migrateurs. Le gouvernement fédéral est responsable des poissons marins que l'on trouve dans le fleuve et à l'occasion dans le fjord du Saguenay.

En ce qui concerne la gestion de nos populations, on comprend qu'il y a beaucoup de populations de poissons dans les lacs. Cela en facilite la gestion parce qu'on est capable d'établir avec une certaine précision l'état des stocks. Connaître l'état des stocks nous permet d'adopter des mesures de gestion qui permettent à ces stocks de se maintenir, voire d'augmenter. Ce sont les avantages de gérer des populations de poissons en lac.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec applique des plans de gestion précis pour certaines espèces. Il y a donc un plan de gestion particulier pour le saumon. Il y a aussi un plan de gestion particulier pour le touladi, la truite grise. Il y a aussi un plan de gestion particulier pour le doré.

On s'attarde à une espèce, on établit ses stocks à la grandeur de la province et on établit des mesures de gestion qui permettent à ces stocks de se maintenir, voire de s'améliorer dans certains cas.

Au Québec, on gère donc de façon assez précise et assez fine nos populations.

[Traduction]

M. Randy Kamp: Merci de votre réponse.

Nous avons entendu dire que dans certaines provinces, il y a des préoccupations au sujet de la capacité de surveiller la pêche récréative, car on ne sait pas vraiment la quantité de poissons qui sont pêchés. Pouvez-vous nous dire ce qui se passe au Québec?

[Français]

M. Michel Baril: C'est une bonne question.

De ce que j'en sais, la surveillance de nos plans d'eau est quand même bonne. Beaucoup de lacs se trouvent dans ce qu'on appelle les territoires structurés — en pourvoirie, en zone d'exploitation contrôlée ou en réserve faunique de la Sépaq — qui couvrent une très grande partie du Sud du Québec. Cela permet d'effectuer une surveillance assez précise des pêcheurs. Ces établissements ont souvent des garde-pêche, des agents de protection de la faune qui sont sur les lieux ou des assistants de la protection de la faune qui les aident à contrôler les actions des pêcheurs. Le fait que beaucoup de lacs se trouvent en territoire structuré aide à surveiller les actions des pêcheurs.

Dans le Grand Nord du Québec, les territoires sont libres pour tous, mais ils sont souvent inaccessibles à cause de la distance qu'il faut parcourir pour y aller. Nous n'avons pas d'indication que ces lacs du Nord du Québec ont des problèmes présentement.

• (1135)

[Traduction]

M. Randy Kamp: Merci.

Pouvez-vous nous parler de l'expérience de votre organisation avec le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives? Cela s'est-il bien passé? Auriez-vous des suggestions sur la façon d'améliorer le programme, si en fait vous l'avez utilisé?

[Français]

M. Michel Baril: Parlez-vous du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, du gouvernement fédéral?

[Traduction]

M. Randy Kamp: Oui, il s'agit de ce programme.

[Français]

M. Michel Baril: Notre fédération n'a pas de personnel et ne fait pas directement de projets d'aménagement sur le terrain. Cependant, par l'entremise de notre fondation Héritage faune, nous octroyons des fonds aux associations pour les aider à réaliser des projets d'aménagement de toute sorte. Ces associations ont souvent recours au Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, du gouvernement fédéral. La plupart de ces associations apprécient ce programme, mais auraient peut-être des commentaires à faire à son sujet. Je peux vous en livrer un ou deux.

Les associations aimeraient que les projets d'acquisition de données, qui sont préalables aux projets d'aménagement faunique, soient inclus dans le programme. Par exemple, une association qui prévoit réaliser un projet d'aménagement quelconque aimerait que les données sur le site, par exemple les données biologiques ou

géologiques, soient accessibles au programme l'année précédant le début des travaux.

Il y a aussi la question du pourcentage. Pour qu'un projet soit admissible à du financement, le soutien total en espèces provenant de tous les ordres de gouvernement ne peut dépasser 75 %. Si les associations qui réalisent des projets d'aménagement ne peuvent pas dépasser 75 %, cela implique qu'elles doivent fournir les 25 % manquants.

Or il arrive souvent qu'elles n'aient pas les ressources nécessaires pour fournir ces 25 %. C'est pourquoi elles aimeraient que le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives soit un peu bonifié, de façon à permettre au gouvernement fédéral de subventionner davantage les projets soumis au programme.

Ce sont là des commentaires qui reviennent régulièrement.

[Traduction]

M. Randy Kamp: Bien. Merci beaucoup de votre réponse. D'après ce que je comprends, ces 25 % peuvent également être une contribution en nature.

Merci de vos suggestions. Je sais que le ministère et le ministre continuent de réfléchir à la façon d'améliorer le programme. Mais jusqu'à présent, il a très bien fonctionné, et nous vous en remercions.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Baril, bienvenue au comité. Nous sommes heureux de vous avoir ici. C'est une étude importante.

Votre mémoire fait état que le sébaste, qui est l'espèce principalement pêchée dans la région du Saguenay, a décliné beaucoup. Vous avez également mentionné la pêche à la truite dans le secteur de la pêche récréative. J'aimerais que vous nous parliez des mesures qu'on a mises en place. Connaissez-vous l'état des stocks de sébastes et de truites? Avez-vous des chiffres et des nombres? Est-ce que le ministère ou quelqu'un d'autre connaît l'état des stocks dans ces régions?

• (1140)

[Français]

M. Michel Baril: Concernant le sébaste, ce n'est pas vraiment notre rôle d'ajuster les stocks ou les prélèvements. Nous faisons plutôt des activités de promotion de la pêche. Cela dit, je crois que les stocks de sébaste se portent mieux. Ils ont connu des problèmes dans le passé, mais je pense que la situation du prélèvement et les quotas imposés dans le fjord du Saguenay aident à rétablir la situation. Par contre, je ne peux pas vous en dire plus.

Pour ce qui est de la situation de l'omble de fontaine au Québec, elle est assez bonne. Le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs travaille beaucoup au dossier de l'omble de fontaine parce que celle-ci a une importance économique majeure. Je crois que le gouvernement du Québec va justement établir un plan de gestion, de façon à dresser un portrait plus précis de la situation et, peut-être, améliorer certaines choses.

D'après ce que nous savons, beaucoup de pourvoiries vivent de l'exploitation de l'omble de fontaine. Tout va assez bien. Au besoin, on peut faire des ensemencements pour soutenir la pêche et allonger la saison de pêche. L'économie relative à l'ensemencement d'ombles de fontaine est assez élevée un peu partout. En somme, la gestion de la pêche de l'omble de fontaine au Québec se porte bien.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Dans votre exposé, vous avez également parlé de la question des terres privées. J'imagine qu'il s'agit de personnes qui achètent des terrains au bord de l'eau et qui revendiquent ensuite les droits de propriété jusqu'au plan d'eau. J'aimerais que vous nous expliquiez les problèmes qui en découlent et les mesures qui doivent être mises en place pour régler ce problème ou le gérer d'une certaine façon, car il est clair que c'est un problème.

[Français]

M. Michel Baril: C'est un problème important. En fait, c'est un problème de nature politique. Au Québec, la quasi-totalité des plans d'eau sont la propriété de l'État. On a donc le droit d'aller pêcher sur ces plans d'eau. Le problème réside dans l'accès à ces plans d'eau. Dans certains cas, comme je le disais tantôt, la privatisation du développement résidentiel limite l'accès à ces lacs. De plus, les municipalités ont tendance à embarquer dans le jeu de leurs citoyens, si je puis dire, et à limiter l'accès aux lacs des non-résidents.

S'il y a un accès public, par exemple une rampe de mise à l'eau, la municipalité demandera certains frais aux pêcheurs ou aux gens qui y demeurent, mais imposera un prix exorbitant aux pêcheurs de l'extérieur. Nous avons demandé au gouvernement d'essayer de faire le ménage là-dedans. Nous ne préconisons pas un accès gratuit aux lacs pour l'ensemble des gens, mais nous voudrions à tout le moins que les frais demandés aux pêcheurs pour accéder à certains lacs soient raisonnables. Nous trouvons que des frais de 10 \$, 15 \$, 20 \$ ou 25 \$ par jour pour accéder à un lac sont raisonnables. Or dans certains cas, on exige aux non-résidents des droits d'accès de 50 \$, 100 \$ ou 150 \$. Cela n'a aucun sens.

Dans beaucoup de lacs, il y a des rampes de mise à l'eau et il y a des accès. C'est la tarification qui empêche les gens d'accéder à un lac. C'est là qu'on se rend compte que c'est un problème d'ordre politique. Encore là, il faut faire de la sensibilisation tant auprès des autorités municipales que des citoyens qui demeurent autour des lacs pour leur faire comprendre que les lacs du Québec appartiennent à tous les citoyens.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: D'après ce que je comprends, les propriétaires fonciers qui achètent des terrains au bord de l'eau ont accès à ces terres privées pour parvenir au lac.

Vous dites que ces frais sont élevés. Qui établit les frais? Ce n'est évidemment pas une façon de promouvoir le tourisme, que d'imposer aux touristes des frais beaucoup plus élevés qu'aux gens de la région. Est-ce que ce sont les propriétaires fonciers eux-mêmes? Qui établit ces frais, et qu'est-ce qu'on fait pour empêcher... Ou certaines personnes achètent-elles des terrains pour avoir un accès privé à l'eau?

En fin de compte, est-ce qu'on fait cela pour empêcher les gens de l'extérieur de venir? Pouvez-vous nous en dire davantage?

• (1145)

[Français]

M. Michel Baril: Oui. L'établissement des frais semble tout à fait arbitraire. Ce sont les municipalités qui décident des frais qu'elles imposeront. Nous avons constaté qu'aucune municipalité ne demandait les mêmes frais pour accéder aux lacs dans son territoire. Chaque municipalité demande des frais différents et ne se fonde sur aucun barème.

Nous demandons d'ailleurs au gouvernement provincial de fixer les frais minimaux et maximaux que les villes devraient respecter. Comme cela n'existe pas présentement, les villes n'ont aucune base sur laquelle se fonder pour établir ces frais. Elles semblent imposer les frais les plus élevés possible pour empêcher les non-résidents de venir sur leurs lacs, tout simplement.

Ce que vous dites est intéressant. On dirait que les municipalités ne voient pas qu'elles se privent d'un certain tourisme en empêchant les gens de venir pêcher dans les lacs sur leur territoire. C'est un peu difficile à comprendre, mais d'un autre côté, on sait que ce n'est pas le tourisme qui intéresse les citoyens qui demeurent au bord des lacs. Ils veulent avoir la paix et, surtout, de ne pas avoir de pêcheurs sur le lac en avant de leur chalet ou de leur résidence. C'est ce qui leur importe. Le tourisme vient pas mal en second dans leur esprit.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: Dans ce cas-là, je soupçonne que les propriétaires riverains ont beaucoup d'influence sur le programme politique des municipalités, et que cela nuit au tourisme. Je crois que c'est une occasion pour le gouvernement de prendre des décisions, et je comprends bien que cette approche a un effet négatif sur les touristes, comme vous l'avez dit.

Pour ce qui est du programme de remise à l'eau des captures et de l'empoisonnement des lacs, j'aimerais vous entendre plus longuement là-dessus. Est-ce que l'empoisonnement des lacs a fonctionné? Est-ce que cela a affecté les stocks de poissons indigènes dans les lacs? Aussi, si vous avez le temps, pouvez-vous nous parler davantage du programme de remise à l'eau des captures? Est-ce que vous avez des chiffres sur les taux de mortalité, ou pouvez-vous nous dire à quel point le programme fonctionne?

[Français]

M. Michel Baril: Au Québec, les ensemencements sont utilisés à plusieurs fins et sont très utiles. Souvent, ils servent simplement à soutenir une pêche donnée. Par exemple, un pourvoyeur qui ensemence certains lacs avec de l'omble de fontaine pourra ainsi recevoir plus de clients et prolonger sa saison de pêche. Cela lui permettra donc de faire de meilleures affaires et de mieux gagner sa vie.

Au Québec, le principe des ensemencements de type dépôt-retrait est très répandu et permet de maintenir une activité économique importante. Je n'ai pas de chiffres là-dessus, mais la plupart des pourvoyeurs ont recours d'une façon ou de l'autre à des ensemencements.

Les ensemencements peuvent aussi servir à introduire des espèces, à réintroduire une espèce ayant disparu des lacs à cause de traitements chimiques ou de toute autre raison. Dans d'autres cas, les ensemencements permettent de mener sur des étangs un projet de relève destiné aux jeunes pêcheurs. Au Québec, les ensemencements sont utilisés à plusieurs fins.

Au moment d'un ensemencement, il y a des problèmes qu'on peut déceler. Les lignes directrices relatives aux ensemencements de poisson énoncées par le gouvernement provincial permettent de bien gérer les ensemencements. Il n'est pas permis d'ensemencer n'importe quoi et n'importe comment. Le gouvernement surveille l'état des piscicultures et la façon dont les poissons sont élevés. On gère leur transport et la façon dont ils sont ensemencés de manière à en tirer le plus grand bénéfice possible. Cela permet d'éviter les problèmes qui peuvent survenir lors d'un ensemencement, par exemple l'introduction de maladies et de parasites ou le bris de la chaîne génétique d'une population de poissons dans un lac.

• (1150)

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Monsieur Leef.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je vous remercie de votre présentation, monsieur Baril.

[Traduction]

Vous avez parlé dans votre déclaration des listes de membres et des retombées économiques importantes de la pêche sportive. Vous avez fait allusion très brièvement aux zones densément peuplées au Québec. Nous entendons dire et nous avons tendance à croire que la pêche à la ligne est plutôt une activité rurale canadienne.

J'aimerais vous donner l'occasion de nous en dire plus sur la valeur économique que l'activité représente pour les zones densément peuplées de votre province, ainsi que sur la réalité démographique de vos membres, plus précisément combien d'entre eux sont des gens de la ville qui pratiquent la pêche à la ligne et d'autres activités de plein air.

[Français]

M. Michel Baril: Je ne connais pas le nombre exact de pêcheurs dans chaque région, mais il est vrai qu'on a l'impression que la pêche est surtout associée aux régions rurales. En fait, dans les populations les plus peuplées, il y a toujours un pourcentage des gens qui sont amateurs de pêche sportive. Ces gens proviennent, par exemple, de la grande région de Montréal, qui compte plus de 3 millions d'habitants. Ils représentent un grand bassin de pêcheurs qui se dirigent ensuite vers les régions pour pêcher.

Plusieurs pêcheurs de Montréal vont pratiquer la pêche autour de Montréal parce que le fleuve est un bel endroit pour pêcher. Toutefois, beaucoup de pêcheurs partent des grands centres pour aller pêcher en région. La région de Montréal compte plus de 3 millions d'habitants. Elle compte donc quelques centaines de milliers de pêcheurs. Quand ces pêcheurs préparent une expédition de pêche, ils achètent un camion, un bateau ou un équipement de pêche. Souvent, ils vont le faire près de chez eux. Les dépenses liées à la pêche vont donc être faites à Longueuil, à Brossard et à Laval. Ces villes profitent donc de l'impact économique de la pêche.

Par la suite, les pêcheurs vont se diriger en région où ils vont encore dépenser de l'argent pour l'hébergement, les repas et l'essence. Cela va permettre aux régions de bénéficier économiquement de la pêche.

On voit donc que les grandes villes profitent aussi de la chasse et de la pêche. Les plus grands magasins de chasse et de pêche au Québec se trouvent dans les grandes villes, à Québec et à Montréal, notamment.

[Traduction]

M. Ryan Leef: Merci.

Vous avez aussi dit que la tendance dans la population de pêcheurs à la ligne est à la baisse. Je pense que vous faisiez allusion au fait que l'éducation est essentielle si nous ne voulons pas perdre une génération de personnes qui connaissent les cours d'eau et qui pourraient être les intendants de la terre, qui prennent note des efforts de conservation nécessaires et qui empêchent le braconnage. Auriez-vous une recommandation...?

Ensuite, à quel point diriez-vous qu'il est important pour les gouvernements provinciaux et fédéraux de s'allier avec des associations comme la vôtre pour accroître la sensibilisation nécessaire pour éviter ce déclin dans le nombre d'intendants de nos lacs et de nos rivières? Auriez-vous une suggestion à cet effet?

• (1155)

[Français]

M. Michel Baril: Nous sommes convaincus qu'il s'agit toujours d'une question de mise en marché. Je pense au Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne auquel participe le président de notre fédération. Ce comité a été formé en 2013 et a formulé quelques recommandations. L'une de celles-ci était de demander au gouvernement fédéral de mettre sur pied d'importants programmes de promotion des activités de prélèvements fauniques que sont la chasse et la pêche.

Au Québec, nous travaillons étroitement avec le gouvernement dans le cadre de certains programmes visant à faire la promotion de la pêche. Il serait probablement intéressant que le Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne donne suite à cette recommandation et travaille avec nous sur le plan de la promotion afin de rejoindre les pêcheurs et de convaincre les nouvelles générations de continuer à pêcher et d'adopter la pêche comme activité de plein air.

[Traduction]

M. Ryan Leef: Merci.

Vous travaillez dans ce milieu depuis longtemps, et vous avez été un participant de première ligne. Vous rappelez-vous d'une époque où les gouvernements provinciaux et fédéraux s'investissaient autant dans les comités consultatifs sur la chasse et la pêche? À quel point pensez-vous qu'il est important que des groupes comme le vôtre aient l'occasion d'exprimer leur point de vue au gouvernement fédéral?

Est-ce simplement une bonne chose de pouvoir le faire, ou est-ce plutôt une occasion essentielle pour les communautés de chasse et de pêche?

[Français]

M. Michel Baril: En fait, nous sommes honorés de pouvoir travailler de près avec le gouvernement fédéral à l'amélioration des conditions de la pêche récréative au Canada. Notre président, M. Latraverse, est fier de participer au Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne. Il est heureux également d'avoir l'occasion d'entrer en contact avec le gouvernement fédéral de façon à pouvoir lui transmettre les points de vue et les attentes de notre fédération ainsi que de tous les pêcheurs que nous représentons.

Avoir la chance de travailler avec votre gouvernement est important pour nous. Cela nous permet d'avoir un contact direct avec le fédéral. Nous sommes convaincus que, si le gouvernement donne suite aux recommandations, cela va tout simplement avoir comme effet d'améliorer la situation du secteur de la pêche récréative.

[Traduction]

M. Ryan Leef: Merci.

Vous êtes formé en biologie. Je me demande quelles sont, selon vous, les menaces biologiques dans la province du Québec ou ailleurs au Canada que nous devrions surveiller, et quelles occasions s'offrent à nous. Quels sont les avantages biologiques qui pourraient mener à une croissance de la pêche récréative au Canada?

[Français]

M. Michel Baril: Pourriez-vous, s'il vous plaît, préciser un peu votre question?

[Traduction]

M. Ryan Leef: Voyez-vous une menace particulière pour les espèces de poissons ou l'habitat sur laquelle le gouvernement fédéral devait se pencher, et y a-t-il des bienfaits biologiques que l'on pourrait maximiser?

[Français]

M. Michel Baril: Il y a des menaces, c'est certain, et ce sont celles soulevées par l'ensemble de la population. Malgré tout, il ne faut probablement pas être trop alarmiste. Comme on le dit fréquemment, la nature a horreur du vide. Parfois, certaines espèces sont malmenées par le développement urbain, le développement industriel, les changements climatiques, peu importe. Mais si certaines sont malmenées, d'autres peuvent être favorisées. Il faut peut-être tirer parti de cette situation.

Le développement de nos sociétés, il me semble, modifie notre environnement naturel, qu'il soit aquatique ou terrestre. Bien sûr, il y a certaines modifications dans les communautés fauniques, et il faut apprendre à composer avec cela. C'est peut-être plus clair dans le cas du gibier. Au Québec, par exemple, notre nouvelle vedette est le dindon sauvage, qui profite des hivers plus cléments. Il faut tirer avantage de cette nouvelle ressource. Par contre, il est certain que d'autres animaux vont souffrir du développement de notre société.

À mon avis, il faut rester vigilant. En somme, notre société fait du bon travail pour ce qui est de rester vigilant et de préserver les espèces en péril. Je ne suis pas trop alarmiste et je pense qu'il faut profiter des nouvelles occasions qui s'offrent.

• (1200)

M. Ryan Leef: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Leef.

Monsieur Baril, je vous remercie au nom du comité d'avoir comparu aujourd'hui et d'avoir pris le temps de répondre à nos questions et de nous faire part de vos commentaires. Nous vous en sommes certainement reconnaissants.

Nous allons suspendre pendant quelques instants pour nous préparer pour notre prochain témoin.

• (1200)

_____ (Pause) _____

• (1205)

Le président: Malheureusement, nous devons nous arrêter maintenant car les cloches sonnent.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>